

# PROCES – VERBAL CR STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Mardi 25 janvier 2022 - Restreinte  
A : 09h15 (Fin : 11h00)  
Lieu : Ligue de Bretagne de Football (Montgermont – 35)

Présents : Messieurs M. BESNARD ; M. HAYE ; Y. HERVIAUX ; B. LEBRETON

Assistent : Monsieur, C. COUE ; Madame, T. SCACHE

Excusés : Messieurs, Y. LE COCQ ; S. VALENTIN

Le Président de la commission, Bernard LEBRETON, ouvre la séance en présentant de nouveau ses vœux aux membres de la commission présents.

L'ordre du jour est présenté.

## 1 – Etude des dérogations

R2			
D29	LANDI FC	POHIER Guillaume	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. POHIER, dont la promotion interne s'applique. Elle encourage toutefois M. POHIER à se présenter aux tests de sélection du BMF pour la saison 2022-2023.
D35	COMBOURG. J.	GIRAUDEAU Sylvain	Dérogation refusée. La commission refuse la dérogation à M. GIRAUDEAU qui n'est pas titulaire du diplôme demandé. De plus, il ne peut pas prétendre à une promotion interne, car au club que depuis cette saison.

R1 Féminines			
D22	PLERIN FC	GARANDEL Philippe	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. GARANDEL, la promotion interne s'applique ici. Elle encourage M. GARANDEL à se présenter aux tests de sélection du BMF pour la saison 2022-2023.

Commission Régional du Statut des Educateurs – 25 janvier 2022



U18 R2			
D35	CHATEAUGIRON US	MELFORT Oscar	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. MELFORT se présente à la certification du CFF3 du 11 mars 2022. Si M. MELFORT venait à ne pas s'y présenter, la dérogation serait annulée.

U17 R2			
D29	ERGUE GABERIC PAOT	EFFLAM Lucas	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. EFFLAM qui est en formation BMF.
D29	LANDI FC	CHAPALAIN Alexandre	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. CHAPALAIN qui accède à la R2 avec son équipe et qui est dans une démarche de formation. Elle l'encourage toutefois à passer son CFF3.

## 2 – Point sur les désignations d'éducateurs

La commission a été informée des changements d'éducateurs reçus depuis le 28 décembre 2021 jusqu'au 25 janvier 2022.

7 changements (démission, ou simple « séparation ») ont été portés à sa connaissance.

Par ailleurs la commission rappelle la démarche à suivre lorsqu'un changement d'éducateur s'impose :

- Effectuer le changement sur FootClubs.
- Saisir un avenant de résiliation sur FootClubs si l'éducateur est lié au club par un contrat de travail ou bénévole.
- **Notifier le service technique dans les 8 jours ouvrés** suivant la modification sur FootClubs à l'adresse mail suivante : [tscache@footbretagne.fff.fr](mailto:tscache@footbretagne.fff.fr).
- **Régulariser votre situation en nommant un éducateur diplômé dans les 30 jours francs à compter du 1<sup>er</sup> match officiel ou l'éducateur désigné initialement n'est pas sur le banc de touche.**

La commission rappelle que lorsqu'un club se sépare de son éducateur, et qu'il engage un éducateur extérieur celui-ci doit automatiquement posséder le diplôme requis.

Si le club décide de promouvoir une personne en interne qui ne possède pas le diplôme demandé, il doit alors, passer par une demande de dérogation.

Par ailleurs, la commission rappelle que seul l'éducateur possédant le badge, et ayant été désigné comme tel sur FootClubs est habilité à donner les consignes aux joueurs sur le banc de touche.

Un contrôle des feuilles de match depuis le début de saison devrait prochainement être programmé.



Pour rappel :

- Au-delà de 4 absences injustifiées sur le banc de touche, le club est en infraction.
- Une absence est justifiée si elle est accompagnée d'un justificatif tel qu'un certificat médical, une attestation employeur, certificat de décès, ou tout autre document officiel.
- Un club en infraction encourt une amende et une perte de point.

Enfin, les nouveaux groupes concernant les jeunes ont été présentés à la commission qui encourage les clubs à procéder à la désignation des éducateurs sur FootClubs.

### 3 – Divers

La commission a été informée que la Certification du CFF3 initialement prévue le 14 janvier 2022 a été reportée au 21 mars 2022 en raison des nouvelles mesures sanitaires imposées par le gouvernement et la FFF dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

L'article rédigé sur la Commission Régionale du Statut des Educateurs a été présenté aux membres, l'article est à retrouver sur le « Bretagne Foot » de l'édition de janvier.

La rencontre entre les arbitres élites ligue et les éducateurs qui a eu lieu début janvier a été un véritable succès. Une vidéo sur ces échanges est d'ailleurs disponible sur le site officiel de la Ligue et sur la chaîne Youtube. La commission est d'avis à renouveler ce genre de rencontres qui profitent à tous les acteurs.

La CRSE a pris connaissance de la newsletter envoyée aux coachs de R1 leur permettant de désigner leur « coup de cœur » du match via l'application « The Stadium ».

C. COUE a informé la commission que toutes les sessions de formation continue prévues cette saison sont complètes, et qu'un certain nombre d'éducateurs n'ont pas pu s'y inscrire, faute de place disponible. Il propose à la commission de libérer quelques dates en juin, selon le nombre d'éducateurs qui doivent encore recycler, afin que tous soient en règle et puissent obtenir leur licence technique dès le début de saison 22-23. Une communication sera faite dès lors que des dates auront été fixées et les éducateurs restant à recycler, recensés.

Enfin, la commission invite les Districts à encourager les clubs évoluant dans leurs championnats, à former leurs éducateurs et à les désigner comme tel sur FootClubs.

#### Prochaines réunions :

Aucune date n'a pour l'heure été définie concernant la prochaine réunion restreinte.  
Les prochaines réunions plénières de la Commission devraient se tenir fin mars et début juin 2022.

P. GEORGES  
Directeur Général de la LBF

